

DATE DE PUBLICATION : 9 octobre 2008

Le Secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 3 octobre 2008,

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 3 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe BIAMONTI, chef du Service de gestion du Centre Administratif de Marne-La-Vallée et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean-Claude BOUEROUX, adjoint au chef du Service de gestion du CAMLV, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du CAMLV, dans la limite de 150 000 € s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BIAMONTI et de M. BOUEROUX, délégation permanente est donnée à Mme Pascale MASSE, responsable des moyens généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du Service général, dans la limite de 50 000 € s'agissant d'engagements financiers, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Frédéric PEYRET